

## **ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET JOBS ACT**

Formation complète 1-2 participants, **2 demi-journées** de 3 heures chacune

Tot 900.00€ (+IVA)

Possibilité de réduire la formation et les thèmes traités à une seule **demi-journée**

Tot 450.00€ (+IVA)

Le contrat de travail :

a) Le salarié :

- La notion de subordination avec les éléments essentiels qui caractérisent la condition de “subordonné”
- L’instauration du rapport de travail : le contrat de travail (on pourrait faire référence à un contrat standard sans situations particulières mais mentionner également le « pacte de non concurrence – pacte de stabilité – heures supplémentaires à forfait »)
- Les obligations du salarié : la diligence – la fidélité (on peut faire référence aux normes disciplinaires du CCNL de catégorie) – la concurrence – jusqu’à arriver aux sanctions en cas de non-respect des obligations contractuelles

b) Embauche du salarié et formalités

- Assurance INAIL
- Communication CPI par l’intermédiaire des organismes agréés pour la transmission de la communication – sanctions –
- La confidentialité
- Le choix de destination du TFR
- « Le detrazioni » d’impôt

c) Modifications au contrat d’embauche initial :

- Encadrement du salarié : passage de niveau pour changement de tâche
- Rémunération : attribution d’une augmentation (absorbable et non absorbable – notion d’absorption)
- Lieu de travail : changement du lieu de travail pour :
  1. Déplacement de courte durée
  2. Détachement
  3. Transfert(On peut également faire référence aux aspects économiques avec les bénéfices fiscaux de l’indemnité de déplacement de courte durée – indemnité pour les déplacés exonération à 50% - exonération fiscale et contributive des remboursements des frais – exonération des petits frais suite aux déplacements de courte durée)

d) Résiliation du contrat de travail :

- Le préavis (préavis non travaillé et indemnité substitutive du préavis)
- Les démissions présentées par voie télématique

e) Charges sociales

- Inscription de l’entreprise avec encadrement relatif
- La base imposable et les montants exonérés  
Les avantages en nature :

- 1) Voitures à usage mixte
  - 2) Logements attribués aux salariés
  - 3) Tickets restaurant
  - 4) Tickets Compliments
  - 5) « Welfare aziendale »
  - 6) Prêts
- La régularité du paiement : le « DURC » en ligne
  - Le paiement
  - Les modèles « uniemens »
- f) Les prestations de soutien au revenu :
- La maternité
  - La maladie
  - Les allocations familiales
  - Les congés parentaux
- g) Les travailleurs indépendants :
- Les travailleurs indépendants occasionnels
  - Artisans et commerçants
  - Professions libérales
- h) Jobs Act :
- Le contrat à tutelle croissante
  - Exonération partielle des charges sociales 2016 biennale
  - Le CDD :
    - 1) Les conditions pour l'apposition du terme (y compris start up)
    - 2) La prorogation
    - 3) La cessation du rapport
  - Les licenciements
- i) Le « libro unico » du travail
- j) Le travail à l'étranger :
- Pays communautaires – formalités administratives etc.
  - Pays extracommunautaires (conventionnés et non conventionnés)
  - Les frontaliers
  - Entreprises sans établissement stable qui embauchent en Italie (demande codes fiscaux – inscriptions organismes de sécurité sociale – etc.)
- k) Les politiques actives dans le marché du travail